

Echec sur les salaires, accord sur les carrières et le social

- La CFDT n'a pas signé d'accord salarial dans la Fonction Publique !
- Elle a signé un accord sur l'action sociale et un accord sur l'amélioration des carrières !
- La CFDT a déposé un préavis de grève pour le 2 février 2006 et appelle à manifester pour le maintien et l'amélioration du pouvoir d'achat !

Les mesures salariales décidées unilatéralement par le gouvernement :

- **0,5% au 1^{er} juillet 2006**
- **1 point d'indice pour tous au 1^{er} novembre 2006**
- **0,5% au 1^{er} février 2007**

En guise de négociations salariales pluriannuelles, le gouvernement étale des augmentations 2006 jusqu'en février 2007 !

Il est clair que ces mesures ne permettent pas le maintien du pouvoir d'achat sauf aux très bas salaires. Cela est inacceptable pour la CFDT. Si rien n'évolue, en 2006, comme en 2004 et 2005, il y aura à la fois – contrairement aux beaux discours – baisse de l'emploi et baisse du pouvoir d'achat dans la fonction publique.

La CFDT appelle à la grève et à manifester le 2 février 2006 pour le maintien et l'amélioration du pouvoir d'achat

Ce que la CFDT, la CFTC et l'UNSA ont signé, ce n'est pas un accord salarial :

Depuis plusieurs mois, trois négociations parallèles se déroulent : une sur l'action sociale, une sur l'amélioration des carrières, une sur les salaires. C'était une demande de toutes les organisations syndicales que de ne pas raisonner globalement, comme le ministre de la Fonction Publique a tenté de l'imposer mais volet par volet. La CFDT est restée dans cette démarche : elle approuve donc ce qui amène du positif aux fonctionnaires (le social et les carrières) et agit pour contester le fait que le volet salarial n'assure même pas le maintien du pouvoir d'achat (c'est l'objet de l'action intersyndicale du 2 février, à laquelle la CFDT appelle).

Le volet social et le volet statutaire ne sont certes pas à hauteur de nos demandes, mais comportent des avancées concrètes, et des éléments qui pourront nous servir de point d'appui pour avancer par la suite :

Le Gouvernement avait conditionné ses propositions à la signature d'un accord par un nombre suffisant d'organisations syndicales. La menace de les retirer dans le cas contraire n'est pas une menace en l'air, on l'a vu avec les propositions salariales faites l'an passé où le gouvernement a retiré une première fois, en l'absence d'accord, des propositions pour 2006 plus favorables que celles d'aujourd'hui.

Une fois acquises les mesures catégorielles et sociales, poursuivre l'action – si elle est suffisamment forte - peut permettre d'aller au-delà sur le salarial. C'est par la mobilisation que nous avons obtenu 0,8 % supplémentaires l'an dernier.

La CFDT Equipement n'a pas pour habitude de polémiquer publiquement avec les autres organisations syndicales, car elle considère essentiel de préserver en toutes circonstances la crédibilité du syndicalisme :

Mais si la critique est facile, elle est difficilement acceptable à l'Equipement lorsqu'elle vient d'organisations qui sont à l'origine du fiasco du 24 janvier : autour de 5 % de grévistes à l'appel de la CGT, moins de 500 manifestants à Paris à l'appel de FO. Qui peut croire qu'il sera plus facile après l'étalement de cette faiblesse d'obtenir des avancées sur le cadrage national des conditions qui seront faites aux agents lors de la mise en oeuvre des transferts et des réorganisations de services (ou de faire revenir le Parlement sur les lois de décentralisation) ? Obtenir des résultats, c'est le but de l'action syndicale.

Les principales mesures contenues dans le volet social

De nouveaux droits :

- une participation de l'Etat aux frais de garde des enfants de 0 à 3 ans par le biais du Chèque Emploi Service Universel : 600 euros par an pour un ménage aux revenus inférieurs à 30 000 euros, 350 euros par an entre 30000 et 40000 euros, 200 euros par an au-delà (applicable en septembre 2006) ; c'est d'autant plus important qu'on est à la veille d'un renouvellement massif des effectifs de fonctionnaires ;
- l'aide à l'installation des nouveaux fonctionnaires est étendue à toute la France (350 euros) et portée à 700 euros en Ile de France, en PACA et dans les zones urbaines sensibles (applicable en septembre 2006) ; il fallait faire quelque chose face à la hausse des loyers, qui est générale, c'est un début ;

Une amélioration de dispositifs existants :

- suivi des réservations de places en crèche, soutien à la création de crèches à l'occasion de la construction de bâtiments ou du regroupement de services ; les résultats seront à long terme ;
- majoration au 1er juillet 2006 de 20 % de l'indemnité de changement de résidence due en cas de mobilité qui n'est pas à la demande de l'agent et possibilité d'avoir un prêt à 0 % sur 3 ans pour payer une caution de loyer ; dans une période comme nous allons connaître, c'est un atout supplémentaire pour que personne n'y soit de sa poche ;

Des pistes ouvertes :

- réflexion sur l'attribution du supplément familial de manière non hiérarchisée, en fonction uniquement de l'enfant (revendication CFDT) ;
- groupe de travail sur une participation de l'Etat-employeur au financement de la protection sociale complémentaire comme demandé par la plupart des organisations syndicales.

Principales dispositions concernant l'amélioration des carrières

En C, une esquisse de nouvelle carrière :

- nouvelles grilles en catégorie C à partir de septembre 2006 : démarrage de l'échelle 3 à l'indice 280, accès à l'indice 391 pour les AAP-2 , DCG-2 et CEETPE, à l'indice 415 pour les AAP-1 et DCG-1 ; accès à l'indice 429 pour la maîtrise ouvrière et technique et les CEEPTPE dans un premier temps (avec possibilité d'extension aux autres filières ultérieurement) ; c'est un déblocage équivalent à un échelon supplémentaire dans chaque grade ; cette fois le relèvement des débuts de carrière n'aura pas un effet de tassement du haut de la grille ;
- amélioration des taux plancher et plafond de promotion de C en B par liste d'aptitude et examen professionnel ;

Echelle 3		
	avant	après
	276	280 (+1 salarial)
	279	282 (+1 salarial)
	284	286(+1 salarial)
	288	290(+1 salarial)
	294	395(+1 salarial)
	302	302(+1 salarial)
	308	308(+1 salarial)
	315	315(+1 salarial)
	324	324(+1 salarial)
	337	337(+1 salarial)
	-	354(+1 salarial)

Echelle 4		
	avant	après
	278	282(+1 salarial)
	282	284(+1 salarial)
	289	290(+1 salarial)
	297	297(+1 salarial)
	305	305(+1 salarial)
	315	315(+1 salarial)
	323	323(+1 salarial)
	334	334(+1 salarial)
	344	344(+1 salarial)
	351	351(+1 salarial)
	-	367(+1 salarial)

Echelle 5		
	avant	après
	280	284(+1 salarial)
	289	290(+1 salarial)
	297	297(+1 salarial)
	306	306(+1 salarial)
	316	316(+1 salarial)
	324	324(+1 salarial)
	336	336(+1 salarial)
	348	348(+1 salarial)
	359	359(+1 salarial)
	378	378(+1 salarial)
		391(+1 salarial)

Echelle 6		
	Avant	après
	-	323(+1 salarial)
	-	334(+1 salarial)
	-	345(+1 salarial)
	-	358(+1 salarial)
	359	374(+1 salarial)
	378	393(+1 salarial)
	393	415(+1 salarial)
	Par étapes	429(+1 salarial)

En B, des mesures qui sont un point d'appui pour amorcer la réforme de la catégorie :

- les grilles de catégorie B débuteront à l'indice 296 (+ 6) et la grille du premier grade du B-type (SAE, IPCSR, CTT, CTPE ...) sera alignée sur celle des techniciens de recherche ; cette fois,

l'évolution des grilles de catégorie C a un impact positif sur le B-type ;

- une prime de 400 euros par an sera instituée pour les B bloqués depuis 5 ans au sommet de leur grille en 2006, 2007, 2008 (notre objectif sera évidemment de la transformer en points d'indice) avec évaluation des situations de blocage selon les filières et les ministères pour trouver des solutions ;
- plans de requalification pour améliorer l'accès aux grades d'avancement et à la catégorie .A : cela renforce nos demandes de transformation d'emplois de B en A ;
- amélioration des taux plancher de promotion en A ;

Catégorie B 1 ^{er} grade (SA de l'Équipement classe normale)		
échelons	avant	après
1	290	296(+1 salarial)
2	298	302(+1 salarial)
3	306	318(+1 salarial)
4	317	324(+1 salarial)
5	324	338(+1 salarial)
6	335	351(+1 salarial)
7	349	361(+1 salarial)
8	360	369(+1 salarial)
9	377	382(+1 salarial)
10	394	394(+1 salarial)
11	417	417(+1 salarial)
12	438	438(+1 salarial)
13	462	462(+1 salarial)

En A, des mesures étroitement ciblées :

- un échelon supplémentaire en HEA (mais contingenté) pour les emplois fonctionnels d'attachés et ingénieurs ;
- une prime de 700 euros par an sera instituée pour les agents de catégorie A-type bloqués depuis 5 ans au sommet de la grille de leur corps (attachés principaux de 1^{ère} classe) en 2006, 2007, 2008 (notre objectif sera évidemment de la transformer en points d'indice)

Pour tous

- création d'un droit individuel à la formation de 20 heures par an, cumulables dans la limite de 120 heures ;

**TOUS EN GREVE LE 2 FEVRIER
TOUS A LA MANIFESTATION POUR
DEFENDRE NOS SALAIRES**